

## "déclaration de reconnaissance de paternité"

Par zaitsev1979, le 10/03/2009 à 20:15

Bonjour,

je voudrais connaître les démarches à effectuer afin de récupérer le nom de famille de mon père.

J'ai 30 ans et je l'ai rencontré à l'âge de 28 ans. J'ai appris à ce moment-là que ma mère m'avait reconnu avant ma naissance pour ne pas que je porte son nom. Ma mère lui a toujours refusé de me voir et je suis resté tout ce temps sans connaitre son nom ni même son existence.

J'ai décidé depuis de récupérer le nom qui me revenait et j'ai contacté le Tribunal de Grande Instance de Lyon.

Il faut que mon père fasse à la mairie une demande de "Déclaration de reconnaissance de paternité" avec sa pièce d'identité ainsi que mon acte de naissance.

L'avocate du tribunal m'a dit que de mon coté je devais faire une "Déclaration de choix de nom" à la mairie. Une fois les déclarations faites, mon sort serait statué au tribunal. Sans aucuns frais.

J'ai contacté une mairie qui me tiens un autre discours. Selon eux, la "Déclaration de choix de nom" doit se faire directement au tribunal et non à la mairie. Avec des frais cette fois.

Pourriez-vous m'éclairer sur ce sujet SVP ???

Par avance, merci.